

DEC193260DR02

**Décision portant nomination de Mme Ilse Hurbain Kosmath aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC190133DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche contractualisée n° 144 intitulée Biologie cellulaire et cancer et nommant M. Franck Perez en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR144 en date du 15/05/2019 ;

Considérant que Mme Ilse Hurbain Kosmath a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Ile-de-France du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et du 01/12/2011 au 05/12/2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Ilse Hurbain Kosmath, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer à compter du 01/01/2019.

Mme Ilse Hurbain Kosmath exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Ilse Hurbain Kosmath est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/12/2019

Le directeur de l'unité  
Franck Perez

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie  
Alain Puisieux

